

<b>Enseignant coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)</b>	
Numéro du poste	2026.08
Missions	<p><b>Textes de référence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance</li> <li>•Circulaire du 12 février 2021 : Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive</li> <li>•Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école</li> <li>•Circulaire du 1-9-2025 – BO n°33 : déploiement des pôles d'appui à la scolarité</li> </ul> <p><b>Contexte</b></p> <p>Le pôle d'appui à la scolarité mixte (PAS) a pour mission première d'accueillir les familles et de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves scolarisés dans le public et le privé sous contrat, de la maternelle jusqu'au lycée, au sein du territoire de la circonscription 1<sup>er</sup> degré. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles, un accompagnement des équipes enseignantes, au service de l'accessibilité, pour renforcer la réussite de tous les élèves. Le PAS est piloté par un comité de pilotage composé de l'IEN de la circonscription, un chef d'établissement public, un chef d'établissement privé et le directeur de l'équipe médico-sociale mandatée par l'ARS.</p> <p>Le coordonnateur fait partie avec l'éducateur spécialisé déployé par l'ARS de l'équipe opérationnelle permanente du PAS. Ce binôme opérationnel travaille étroitement avec le coordonnateur en charge des élèves du réseau privé dans une logique de collaboration. Son secteur d'exercice comprend des établissements scolaires du premier et second degré.</p> <p>A la rentrée 2026, les ressources médico-sociales mobilisables par le PAS, en sus de l'éducateur spécialisé faisant partie de l'équipe permanente du PAS, sont les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS). Elles pourront intervenir dans le cadre du PAS auprès d'élèves dont la situation est susceptible de présenter ou d'évoluer vers une situation de handicap mais également en appui des équipes.</p> <p><b>Spécificité(s) et caractéristique(s) du poste</b></p> <p>L'enseignant est placé, sous la responsabilité fonctionnelle des co-pilotes du PAS, chef d'établissement public et IEN 1<sup>er</sup> degré, et sous celle hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale Ecole inclusive qui assure son évaluation. À ce titre, ses missions consistent en :</p> <p><u>L'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers :</u></p> <p>-Le coordonnateur reçoit toutes les familles qui sollicitent le PAS pour</p>

dresser l'état des aménagements déjà mis en place pour leur enfant.

-Il informe la famille des propositions de réponses du PAS et recueille un accord écrit lorsqu'il s'agit d'appui médico-social ou de matériel adapté.

L'expertise du besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur :

-Le coordonnateur PAS supervise l'identification des besoins.

-Il réunit l'équipe permanente du PAS, accompagnée le cas échéant d'autres professionnels experts, pour analyser le besoin, et formuler une proposition de réponse.

-Il est en lien étroit avec les ressources du territoire et particulièrement les pôles ressources de circonscription.

-Il propose les réponses envisagées aux co-pilotes du PAS et rend compte régulièrement à ces derniers afin de permettre un pilotage optimal du dispositif.

**Un lien avec les écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande et une mise en réseau des différents professionnels :**

-Il assure une mission de Personne Ressource pour les équipes pédagogiques lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise complémentaire.

-Le coordonnateur veille à nouer des liens avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire du PAS, afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers.

**La formulation de réponses aux besoins exprimés :**

-Par son expertise pédagogique, et au regard des aménagements déjà mis en place par l'établissement scolaire de l'élève et formalisés dans le LPI, le coordonnateur du PAS peut proposer :

- D'autres adaptations et d'autres aménagements pour l'élève
- Des outils numériques d'accessibilité
- Un soutien pédagogique par un personnel de l'Éducation nationale qui pourra être organisé de manière ponctuelle, par un enseignant spécialisé type RASED pour le premier degré, ou un enseignant spécialisé sur un dispositif dans le second degré dans la mesure (pour ce dernier) des contraintes de son emploi du temps.
- Un soutien éducatif ou un soutien paramédical par un personnel du médico-social

-Sans se substituer aux ERS, il peut donner conseils et appui aux familles dans leurs démarches auprès des MDPH concernant plus particulièrement les premières demandes (conseil pour la rédaction du Cerfa par exemple). Il apporte les premiers éléments d'information, et peut accompagner les équipes dans la rédaction du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarité (GEVA-Sco).

	<p><b>A consulter sur le site du rectorat :</b>  <a href="https://pedagogie.ac-nantes.fr/poles-et-actions-educatives/ecole-inclusive/les-poles-dappui-a-la-scolarite-pas">https://pedagogie.ac-nantes.fr/poles-et-actions-educatives/ecole-inclusive/les-poles-dappui-a-la-scolarite-pas</a></p> <p><b><u>A pourvoir :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circonscription Châteaubriant <u>2 postes</u> au collège Robert Schuman de Châteaubriant</li> <li>• Circonscription Nantes IV postes écoles Fellonneau Nantes + Plantes Nantes</li> <li>• Circonscription Saint-Herblain <u>2 postes</u> (implantations précises à venir). Opérateur médico-social porteur du PAS et de l'EMAS : ADAPEILA</li> <li>• Circonscription Guérande Atlantique Guérande Atlantique poste collège Jacques Brel Guérande</li> <li>• Circonscription Saint-Nazaire Est poste collège René-Guy Cadou Montoir-de-Bretagne</li> <li>• Circonscription Saint-Nazaire Ouest poste lycée professionnel Bouloche St-Nazaire. Opérateur médico-social porteur du PAS et de l'EMAS : Jeunesse et Avenir</li> <li>• Circonscription Carquefou La Chapelle-sur-Erdre (Nantes Carquefou) école Beaujoire Nantes et 2ème poste (implantation précise à venir)</li> <li>• Circonscription Nantes I postes école Coudray Nantes et lycée professionnel Léonard de Vinci Nantes. Opérateur médico-social porteur du PAS et de l'EMAS : Helyans</li> <li>• Circonscription Nantes II écoles postes Agenêts Nantes + Ledru Rollin Nantes</li> <li>• Circonscription Saint Sébastien Sur Loire poste collège Iles de Loire Saint-Sébastien-sur-Loire Opérateur médico-social porteur du PAS et de l'EMAS : Moissons nouvelles</li> <li>• Circonscription Saint-Philbert-de-Grand-lieu poste collège Julie-Victoire Daubié Saint-Philbert-de-Grand-Lieu</li> <li>• Circonscription Nantes III (Nantes Sud-Ouest) poste (implantation précise à venir) Opérateur médico-social porteur du PAS et de l'EMAS : APAJH 44</li> </ul>
	<p>Compétences particulières attendues de l'enseignant          Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 Annexe I : Référentiel des</p>

	<p>compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé. Ce poste spécifique nécessite particulièrement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves à besoins particuliers.</li> <li>○ Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans les réponses apportées.</li> <li>○ Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.</li> <li>○ Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle.</li> <li>○ Rendre compte de son action et activité.</li> <li>○ Démontrer une bonne capacité de communication, d'écoute et de dynamisme.</li> <li>○ Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.</li> </ul>
<p>Profil et Qualifications nécessaires</p>	<p><u>Qualifications requises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poste ouvert à tous les enseignants du premier degré, notamment titulaire du cappei</li> <li>○ Obligation réglementaire de service : 1607 heures Poste à temps complet.</li> </ul>
<p>Indemnité (montant annuel)</p>	<p>IFTS de 4 400€ brut annuel</p> <p>Indemnité de fonction particulière de 886,80€ brut annuel si CAPPEI ou équivalent.</p>
<p>Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste</p>	<p>IEN EI - Catherine PILON/ Laetitia JIMENEZ <a href="mailto:ce.0440427a@ac-nantes.fr">ce.0440427a@ac-nantes.fr</a></p>